



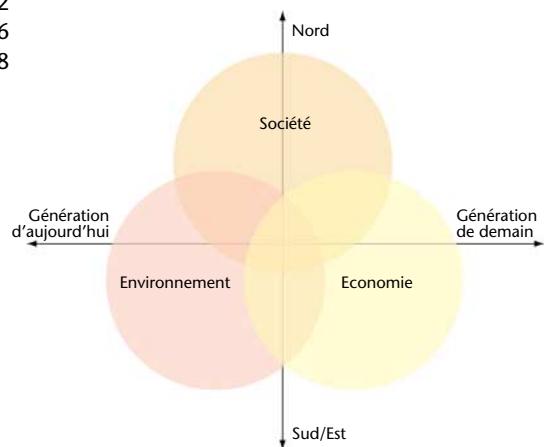
Comité interdépartemental CI-Rio (éd.)

Un avenir pour la Suisse

Le développement durable : une chance pour l'économie, l'environnement et la société

Table des matières

Contenu	Table des matières et impressum	
Editorial	De la réflexion à l'action	1
1 ^{re} partie	Le constat	
	La Suisse n'est pas une île	2
2 ^e partie	Les objectifs et leurs contradictions	
	Vivons de nos rentes et préservons notre capital	6
3 ^e partie	Les perspectives	
	Six clefs pour un développement durable	12
Conclusion	Le moment est venu d'agir	26
Documentation	Bibliographie, liens et références	28



La société, l'économie et l'environnement sont les trois volets du développement durable, dont les autres éléments centraux sont le respect des générations à venir et la solidarité avec les pays défavorisés du Sud et de l'Est.

Impressum

Comité interdépartemental CI-Rio :

Un avenir pour la Suisse

Le développement durable : une chance pour l'économie, l'environnement et la société, Berne, 2001.

Comité interdépartemental CI-Rio (éd.) :
Politik der Nachhaltigen Entwicklung in der Schweiz: Standortbestimmung und Perspektiven.
 Auteurs : MAUCH Consulting / INFRAS / Ernst Basler + Partner AG, Berne, 2001
 Le texte original du rapport d'experts fait foi (références voir page 29).

Version grand public du rapport d'experts :

ecos.ch AG, Bâle ; Daniel Wiener, Edda Greiner-Schuster, Ursula Freiburghaus.

Conception, rédaction et production de la version grand public :

Anne Anderson (f), Monica Buckland (e), Chantal Gianoni et Giovanna Planzi (i).

Traductions :

rébus, Sybil Weishaupt, Hans Sommer, Bâle

Graphisme :

Couverture : Emanuel Ammon, AURA Lucerne
 Photos intérieures : AURA, Lucerne ; Keystone, Zurich



DIREKTION FÜR ENTWICKLUNG UND ZUSAMMENARBEIT **DEZA**
 DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPÉRATION **DDC**
 DIREZIONE DELLO SVILUPPO E DELLA COOPERAZIONE **DSC**
 SWISS AGENCY FOR DEVELOPMENT AND COOPERATION **SDC**
 AGENCIA SUIZA PARA EL DESARROLLO Y LA COOPERACION **COSUDE**

© DDC, Direction du développement et de la coopération, Berne, 2001
www.johannesburg2002.ch

De la réflexion à l'action

Dans l'esprit du public et dans la presse, développement durable est généralement synonyme de protection de l'environnement. Or, depuis 1992, date du premier Sommet de la Terre de Rio de Janeiro (Brésil), la notion de développement durable s'étend expressément au développement économico-social. Les experts du monde entier ont faite leur la définition de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de 1987 (dite Commission Brundtland) : « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »

Que signifie concrètement cette définition ? Il est évident que les générations futures ont tout comme la nôtre droit à un environnement intact. Or ce principe ne suffit pas à faire une stratégie de survie à long terme. La prospérité économique est nécessaire à la satisfaction de nos besoins matériels au même titre que le milieu naturel, et ce, aujourd'hui comme demain. Seule une société pacifique, libre et solidaire est en mesure de répartir équitablement les biens économiques acquis, les chances et les valeurs de société, et d'organiser efficacement la préservation des ressources naturelles. Ainsi, le développement durable concerne dans la même mesure l'économie, l'environnement et la société.

Autre chose encore : il ne suffit pas de mettre en place les conditions du développement durable chez nous, en Suisse ; elles doivent s'étendre à l'ensemble de la planète. Si la Suisse veut le développement durable, elle doit veiller à ne pas freiner les efforts des autres pays dans la même direction, mais au contraire à les soutenir.

Ce qui peut sembler simple de prime abord se révèle être, lorsqu'on y regarde de plus près, un tissu complexe de causes, d'effets, de prémisses et d'interactions. Le rapport détaillé que résume la présente version grand public a mis en lumière les grands ensembles de facteurs qui influencent le développement durable de la Suisse. Pour la première fois, ce rapport a*

- dégagé les principes éthiques sous-jacents et démontré que les conclusions ne peuvent être valables qu'à condition que l'on accepte ce cadre normatif ;
- souligné que le développement durable n'est pas un ensemble harmonieux ; il est fait d'objectifs contradictoires qu'il s'agit de concilier ;

• traité sur un pied d'égalité les trois volets du développement durable, à savoir l'environnement, l'économie et la société, et défini leurs potentiels de conflit.

Ce document très complet est destiné à alimenter et à animer le débat en Suisse, notamment dans la perspective de la Conférence mondiale sur le développement durable qui aura lieu à Johannesburg (Afrique du Sud) en septembre 2002, dix ans après Rio. Dans le rapport qu'il présentera au deuxième Sommet de la Terre, le Conseil fédéral pourra entre autres s'appuyer sur cette analyse.

Outre la Confédération, les cantons et les communes, les organisations privées, les institutions et les associations, les milieux politiques, culturels, économiques et scientifiques sont invités eux aussi à participer au débat sur le développement durable de la Suisse. Pour rendre les principales réflexions des auteurs accessibles au grand public, le Comité interdépartemental CI-Rio, qui édite le rapport d'experts détaillé comprenant plusieurs centaines de pages, a décidé de publier la présente version grand public. Le CI-Rio est l'organisme chargé de coordonner la mise en œuvre du développement durable au niveau fédéral.

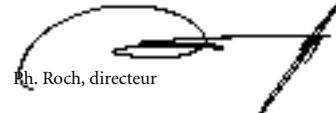
Ces deux publications ont pour objectif d'inciter celles et ceux qui les liront à la réflexion et à l'action. La conclusion du rapport d'experts est un encouragement supplémentaire : bien que la Suisse ait encore un long chemin à parcourir jusqu'au développement durable, elle a franchi des étapes décisives dans cette voie depuis 1992.

Direction du développement et de la coopération (DDC)



W. Fust, directeur

Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP)



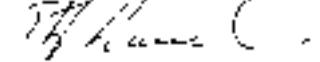
Ph. Roch, directeur

Secrétariat d'Etat à l'économie (seco)



D. Syz, secrétaire d'Etat

Office fédéral du développement territorial (ODT)



P.-A. Rumley, directeur

* Comité interdépartemental CI-Rio (éd.) : *Politik der Nachhaltigen Entwicklung in der Schweiz : Standortbestimmung und Perspektiven*. Auteurs : MAUCH Consulting / INFRAS / Ernst Basler + Partner AG, Berne, 2001

La Suisse n'est pas une île

L'analyse des mesures prises à ce jour le démontre : la mise en œuvre du développement durable en Suisse n'en est qu'à ses premiers balbutiements. Elle est conditionnée par cinq grandes tendances qui trouvent certaines de leurs origines dans des problèmes planétaires.

Dès la première analyse de tendance, on constate qu'il n'existe pas de recette miracle pour le développement durable. De nombreux problèmes sont étroitement liés, voire ont, pour certains, des origines communes. Ainsi, seule une multitude de mesures soigneusement coordonnées peut permettre d'atteindre l'objectif. La politique de développement durable de la Suisse repose sur cinq tendances.

Population et migration : faire preuve de capacité d'intégration

La tendance mondiale

Du fait de l'augmentation de la population de la planète et des disparités économiques toujours importantes entre pays riches et pauvres, le nombre d'immigrants potentiels s'accroît.



La Suisse, paradis de la consommation : les pays industrialisés vivent sur un trop grand pied – aux frais des pauvres et des générations à venir.

© Emanuel Ammon/AURA

L'évolution en Suisse

D'ici 2020, le pourcentage des retraités dans la population suisse augmentera de 70% ou de 0,6 million d'individus. Etant donné la politique que la Suisse pratique en matière de migration, il est permis de supposer que les personnes venant s'y installer seront en majorité originaires de l'espace européen et bénéficieront de qualifications professionnelles de niveau élevé à très élevé. Toutefois, le flux migratoire en provenance des pays de l'UE n'influencera pas l'âge moyen de la population. Les immigrants venant des pays non européens seront en moyenne plus jeunes et moins qualifiés, constituant de ce fait un défi plus important pour la capacité d'intégration de la population suisse.

Evolution de la société : la solidarité menacée

La tendance mondiale

La libéralisation et la privatisation touchent désormais des services autrefois sous contrôle de l'Etat comme la poste, les chemins de fer, les services industriels ou les soins hospitaliers.

L'évolution en Suisse

La solidarité est menacée dans divers domaines : des institutions sociales, telles que la prévoyance vieillesse obligatoire ou l'enseignement public, voient leurs prestations diminuer ou leur importance relativisée par la recherche de solutions individuelles. La progression du nombre de retraités fait peser une charge financière sur celui, en recul, des personnes actives. Cette évolution pourrait se traduire par des tensions sociales. A certaines conditions, la libéralisation améliore l'efficience, mais en revanche le souci de rentabilité remet en question la fourniture de services de base peu lucratifs dans des régions reculées ou à des couches de population peu fortunées.

Economie et mondialisation : des bouleversements désécurisants

La tendance mondiale

La concurrence internationale exerce une pression croissante non seulement sur les fournisseurs privés de biens et de services, mais aussi sur les pôles économiques. Alors que l'Etat national perd de son influence, l'importance et le pouvoir des multinationales et d'organismes économiques internationaux, tels que l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Fonds monétaire international (FMI) ou la Banque mondiale, vont en s'accroissant. Dans les années 90, plusieurs crises financières ont ébranlé des économies entières dans les pays les moins favorisés. Des réformes sont en discussion. Enfin, la division internationale du travail progresse : les pays économiquement forts se transforment en « sociétés du savoir » dont le bien-être repose sur la multiplication des connaissances et l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication ; la production industrielle continue à se déplacer vers les pays en développement et nouvellement industrialisés. Tous ces

bouleversements économiques recèlent des incertitudes et des risques importants susceptibles de remettre en question tant les projets de vie des individus que le sort de nations entières.

L'évolution en Suisse

Pour préserver leur bien-être matériel, la Confédération, les cantons et les communes se sentent obligés de créer des incitations financières pour les entreprises prêtes à s'installer sur leur territoire, et ce, au mépris des principes fondamentaux du développement durable. C'est ainsi que dans plusieurs pays européens, dont la Suisse, les opposants à une réforme fiscale écologique sont parvenus à leurs fins en arguant qu'elle mettait en danger la compétitivité du pays sur le plan international et, partant, le bien-être général.

Développement et pauvreté : la Suisse compte 700 000 pauvres

La tendance mondiale

En 1960, le cinquième le plus pauvre de la population disposait d'un revenu 30 fois inférieur à celui du cinquième le plus riche. En 1995 déjà, le cinquième le plus pauvre gagnait 82 fois moins que le cinquième le plus riche. Non seulement, cette évolution est « une honte », comme l'a dit le Conseiller fédéral Joseph Deiss en recevant le Secrétaire général de l'ONU Kofi Annan en Suisse, mais elle fait obstacle au développement durable. En effet, un développement économique positif au niveau planétaire ne peut profiter qu'à ceux qui ont accès à l'éducation, aux crédits, à la démocratie et aux droits humains. Pour le leur garantir, il faut mettre en place une aide au développement reposant sur le long terme, l'honnêteté et le partenariat.

L'évolution en Suisse

La Suisse n'est pas épargnée par la pauvreté, même si le niveau de vie matériel des pauvres y est plus élevé. Selon les définitions, la pauvreté touche entre 6 et 15% de la population, soit quelque 700 000 personnes. Les chômeurs de longue durée, les personnes à bas revenus (« working poor »), les familles monoparentales et nombreuses sont plus particulièrement touchés. Cet état de fait est lui aussi en opposition avec les critères et les principes du développement durable.

Environnement et ressources : la nature en danger

La tendance mondiale

Les principaux problèmes environnementaux du XXI^e siècle sont connus au moins depuis le Sommet de Rio : changements climatiques, trou d'ozone, manque d'eau douce, biodiversité menacée, océans et côtes touchés par la pollution, perte de terres cultivées, risques chimiques, biotechnologiques et nucléaires. Bon nombre de ces menaces sont étroitement liées. Le réchauffement climatique est partiellement responsable de la perte de terres cultivées qui, à son tour fait pression sur les forêts tropicales qui (entre autres) sont

déboisées pour gagner des terres cultivées, ce qui met en danger la biodiversité. A l'inverse, une politique de développement durable ferme et systématique peut, moyennant des mesures coordonnées, combattre plusieurs de ces problèmes simultanément.

L'évolution en Suisse

Le milieu fragile des Alpes et du Jura ainsi que les espaces naturels menacés par l'urbanisation dense sont particulièrement concernés par ces problèmes planétaires. Les experts prévoient qu'en raison des changements climatiques, une grande partie des glaciers suisses aura fondu d'ici cinquante ans. En Suisse, la biodiversité ne cesse de reculer sous la pression de l'exploitation intensive du paysage par l'agriculture, les infrastructures et les autres constructions. Pour inverser cette tendance, il est nécessaire, en Suisse comme dans le monde entier, d'adopter une politique multisectorielle mobilisant l'environnement, l'énergie, les transports, l'aménagement du territoire, la technologie, l'économie, les finances et la fiscalité.

La politique de la Suisse : succès et échecs

En 1992, la Suisse s'est engagée lors du Sommet de la Terre à Rio à mettre en œuvre l'Agenda 21. Ce volumineux document indique la voie à suivre pour un développement durable mondial dans tous les domaines de la société et à tous les échelons de l'Etat. Les Etats signataires ont également adopté la Convention sur le changement climatique et la Convention sur la biodiversité.

Pour la première fois, la révision de la Constitution fédérale, acceptée le 18 avril 1999 par le peuple et les cantons, élève expressément le développement durable au rang d'objectif de l'Etat, et ce, dans son préambule, dans l'article qui en définit les buts ainsi que dans plusieurs autres de ses articles.

En 1997, le Conseil fédéral a adopté une première stratégie contenant des mesures concrètes de mise en œuvre du développement durable en Suisse. Au printemps 2002, dix ans après Rio, il réexaminera sa politique en la matière et présentera un nouveau programme.

De l'avis des auteurs du rapport « Politik der Nachhaltigen Entwicklung », la Suisse a connu depuis Rio des succès comme des échecs dans chacun des cinq domaines politiques.

Economie

- L'économie helvétique reste forte et compétitive en comparaison internationale, même si certaines des réformes qu'elle a connues n'ont été introduites que dans le sillage de modèles étrangers. Elle souffre cependant d'une certaine pénurie de capital-risque, et les conditions de l'innovation, surtout dans le domaine des technologies de pointe, sont plus défavorables en Suisse que dans d'autres pays.
- La mondialisation et le renforcement de la concurrence exercent une pression toujours plus forte sur les prix des entreprises. L'équilibre social et les investissements dans la protection de l'environnement sont remis en question.
- Les revendications concernant l'allégement de la charge fiscale et les mesures d'économie dans les pouvoirs

publics diminuent également la marge de manœuvre de l'Etat dans ce domaine comme dans d'autres.

- L'évolution toujours plus rapide de la technique exerce elle aussi une pression sur l'économie.
- Les disparités croissantes en matière de revenus ainsi que le stress dont souffrent les salariés en raison de la concurrence grandissante entre entreprises font augmenter les coûts sociaux et ceux de la santé.
- En 2000, une réforme fiscale écologique a été rejetée par le peuple suisse.

Environnement, territoire et infrastructures

- Des efforts soutenus ont permis à la protection de l'environnement d'enregistrer plus d'un succès en Suisse. Il suffit de penser à la protection des eaux, domaine dans lequel revitalisations et remises à l'air libre de cours d'eau dans les villes et les villages apportent une contribution essentielle à un rapport plus harmonieux entre l'homme et la nature.
- La politique de protection de l'air a manqué certains de ses objectifs (par exemple en ce qui concerne l'ozone proche du sol et les poussières fines). En revanche, la pollution par le dioxyde de soufre (SO₂) et les oxydes d'azote (NO_x) a reculé en maints endroits.
- Des mesures préventives, comme celles qui découlent des études d'impact sur l'environnement et de l'application selective du principe du pollueur payeur, se sont révélées payantes elles aussi.
- Par contre, la prolifération du milieu bâti se poursuit à un rythme effréné.
- La mobilité croissante des personnes et des marchandises fait peser une charge particulièrement lourde sur l'environnement en Suisse. Bruit, pollution de l'air, occupation des sols et coûts élevés de la santé en sont les conséquences. La poursuite des investissements dans un système de transports efficace et social paraît urgente. En effet, l'extension du réseau des transports publics de proximité et du rail (nouvelles transversales alpines NLFA et Rail 2000) et l'introduction d'une redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) ne permettront pas de maîtriser les séquelles de l'accroissement du trafic.
- Dans le domaine de la politique énergétique et climatique, le trafic motorisé, notamment, devrait contraindre la Suisse à introduire une taxe sur le CO₂ pour atteindre l'objectif défini dans la loi sur le CO₂, à savoir une réduction de 10% des émissions de CO₂ d'ici 2010.
- La réforme de la politique agricole a permis de faire les premiers pas vers une écologisation de l'agriculture. La demande croissante de produits alimentaires issus de cultures respectueuses de l'environnement permettra de progresser encore dans cette voie.

Société

- Des difficultés de financement et de nouvelles menaces de pauvreté mettent en danger la sécurité sociale.
- Le progrès technique soulève des problèmes qui devront être discutés et résolus sur le plan social, par exemple l'utilisation du génie génétique dans la production alimentaire ou en médecine.

- La politique culturelle de la Confédération, des cantons et des communes doit réfléchir de manière plus approfondie au rôle de médiateuse entre différents pôles d'intérêt qu'elle joue dans la cohésion de la Suisse.
- Sous la pression économique, l'éducation et la science risquent de s'éloigner d'une éducation globale et pragmatique englobant également, par exemple, l'apprentissage des relations humaines.
- L'égalité entre les sexes existe bel et bien sur le papier, mais dans les faits, les femmes sont encore discriminées dans de nombreux domaines, notamment en matière de salaires, d'accès aux postes à responsabilité dans l'économie, la politique, les médias ou l'éducation. Elles le doivent à la peine qu'ont les modèles de partenariat à s'imposer dans la répartition des rôles au sein de la famille. Ce phénomène est dû entre autres aux cultures d'entreprise qui empêchent les pères de concilier travail à temps partiel et carrière.
- Parallèlement à toutes les perspectives économiques et sociales qu'elles ouvrent, les nouvelles technologies créent des fossés sociaux, par exemple entre utilisateurs et non-utilisateurs de l'informatique et d'Internet.

Politique extérieure

- Jusqu'à la fin des années 80 les activités de la Suisse à l'étranger étaient de nature essentiellement économique ; en politique, elle était plutôt discrète. Ce déséquilibre a été partiellement compensé durant les années 90, par exemple par son adhésion au Fonds monétaire international, à la Banque mondiale et à l'OMC, ou grâce à la coopération aux projets de nombreuses institutions de l'ONU.
- Dans les pays bénéficiaires, l'aide au développement se heurte souvent à des obstacles politiques dus à la pauvreté, à la corruption et aux conflits armés. La Suisse s'efforce donc de créer les conditions du développement durable en soutenant des programmes de désendettement et de démocratisation.
- La politique extérieure de la Suisse manque de moyens pour lancer, voire soutenir efficacement des mesures de prévention civile des conflits et de promotion de la paix. La coordination des initiatives publiques et privées dans ce domaine est par ailleurs lacunaire.
- On reconnaît à la Suisse une politique environnementale extérieure innovatrice.

Etat et institutions

- Les structures fédéralistes, qui avaient fait leurs preuves jusqu'à ce jour, ne permettent plus à la Suisse de faire face à l'évolution rapide de la société et de l'économie : ainsi, les institutions du Conseil des Etats et le principe de la majorité des cantons en matière constitutionnelle confèrent aux cantons ruraux un poids difficilement conciliable avec les principes de la démocratie.
- La démocratie directe défavorise de larges catégories de population, notamment les étrangers habitant en Suisse.
- Les cantons, régions et communes riches peuvent se permettre de diminuer la charge fiscale tout en maintenant des prestations étatiques de qualité, tandis que les collectivités publiques moins favorisées sur le plan financier

s'endettent, augmentent leur taux d'imposition ou sont contraintes de diminuer leurs prestations. Cette concurrence creuse le fossé des inégalités.

- En matière de direction de l'Etat, le Parlement voit son influence diminuer, alors que le gouvernement et l'administration deviennent toujours plus puissants. Cette évolution va à l'encontre de la notion démocratique d'Etat.
- Les différents secteurs de l'Administration fédérale jouissent d'une excellente coordination, mais la mise en œuvre de mesures d'ores et déjà décidées en faveur du développement durable souffre de l'acceptation patente ou tacite de lacunes dans les instruments d'exécution. C'est ainsi que la valeur limite de pollution de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air n'a pu être atteinte dans les délais fixés.
- La procédure de consultation qui, en Suisse, précède les décisions de l'Etat, est un système très au point. Les institutions comme les procédures formelles et informelles sont structurées de façon à permettre aux organismes qui y participent de défendre avec succès leurs propres intérêts économiques. En revanche, les organisations d'aide au développement et de protection de l'environnement ont comparativement plus de peine à défendre ceux des pays en développement, des personnes défavorisées ou de l'environnement, qu'ils représentent.



L'exemple de la sylviculture : ne consommer que ce qui repousse pour préserver les ressources naturelles.

© Emanuel Ammon/AURA

Vivons de nos rentes et préservons notre capital

Qu'il s'agisse d'individus ou d'Etats, des partenaires qui se considèrent mutuellement comme égaux doivent résoudre leurs conflits d'intérêts selon les règles des droits légitimes et ne pas imposer leurs objectifs par la force. Ce principe découle de l'éthique des droits et devoirs qui sert de cadre normatif au développement durable. Sur cette base éthico-philosophique, il est possible de définir des critères de développement durable. D'autres critères sont la Constitution fédérale dans sa version révisée de 1999 ainsi que l'Agenda 21 adopté en 1992 lors du Sommet de la Terre de Rio. Ces deux documents se réfèrent à des normes correspondant à l'éthique des droits.

La génération actuelle et toutes les générations à venir ont un droit identique à l'épanouissement et à saisir leurs chances de vie. La société doit donc, à l'échelon mondial et local, organiser sa cohabitation, sa production et sa consommation de manière à préserver les ressources naturelles et la

dignité humaine, aujourd'hui comme demain et sur le territoire national comme ailleurs.

Le droit à l'épanouissement a lui aussi ses limites. Une ancienne règle d'or le dit très bien : « Ne fais pas à ton prochain ce que tu détesterais qu'il te fit. » Voilà, résumé en

quelques mots, le fondement éthico-philosophique du développement durable. Cette éthique des droits et devoirs ne garantit un droit à l'épanouissement qu'à ceux qui reconnaissent le devoir du plus fort à tenir compte du plus faible, et à agir en conséquence. C'est l'objectif que vise le développement durable.

Pour que le monde se développe d'une manière durable, on ne peut accepter que ceux qui détiennent le pouvoir d'imposer leurs intérêts décident de ce que nous devons faire et ne pas faire. Le règne de la loi du plus fort viole les droits fondamentaux qui constituent la condition sine qua non du développement durable. Le fossé se creuse alors irrémédiablement entre pauvres et riches, entre Nord et Sud, entre génération actuelle et générations à venir.

Ce développement est tout sauf durable. Seul un processus équitable de négociation entre tous les individus concernés permet de concilier les intérêts et de mettre en place un ordre viable à long terme, libre et démocratique, garantissant à tous une existence digne dans un environnement intact. Toute négociation doit prendre en compte particulièrement les droits de ceux qui sont déjà défavorisés et que la moindre diminution de leur part aux acquis de l'humanité ferait passer en dessous de la barre du supportable.

Ces prémisses étant posées, une répartition équitable des ressources peut signifier par exemple que de manière transitoire, les pays les plus pauvres accroissent considérablement leur consommation d'énergie par habitant, minime à ce jour, tandis que la Suisse et d'autres pays industrialisés réduisent leur consommation de combustibles fossiles de moitié, voire plus grâce à des investissements dans les techniques d'économie et les énergies renouvelables. Or, les sociétés industrielles ignorent ou ne reconnaissent pas à sa juste valeur la légitimité des intérêts des populations du Sud, mais aussi de l'Est.

Problème central : les conflits potentiels que personne ne veut reconnaître

Pour beaucoup, le développement durable est une formule magique harmonieuse qui résout sans qu'on ait besoin d'intervenir les conflits entre ses volets environnemental, économique et social. Cette façon de voir ignore totalement que, parallèlement aux intérêts communs à long terme des trois volets, il existe des conflits d'intérêt bien réels et dérangeants que l'on méconnaît volontiers. Le développement durable n'est possible que moyennant une politique cohérente reposant sur des critères précis. Cette option peut se révéler incommoder et risquée pour les politiques, car elle les contraint à faire passer au second plan des intérêts puissants et axés sur le court terme.

La loi du plus fort doit céder le pas à la négociation : ce principe de prise de décision exige de nouvelles formes de coopération à l'échelon local, national et international. Tous les acteurs – gouvernements, organisations non gouvernementales, économie, associations et individus – sont invités à réfléchir ensemble à une manière de résoudre en commun les conflits d'intérêt entre économie, environnement et société pour parvenir au développement durable.

Prenons un exemple : lorsque, pour contribuer à la protection de l'air et aux économies d'énergie, on condense l'horaire cadencé des transports publics et que simultanément et dans la même mesure, on rend l'utilisation de l'automobile plus attrayante en construisant de nouvelles voies rapides, on remet en question la protection de l'air, les économies d'énergie et la prévention de la santé.

Le modèle du livret d'épargne

Les auteurs de l'étude « Politik der Nachhaltigen Entwicklung in der Schweiz » proposent de mesurer les progrès du développement durable au moyen du modèle dit du « stock de capital » mis au point par un groupe d'experts de la Banque mondiale en 1994. Le principe fondamental de ce modèle est issu de l'économie financière : en vivant de nos rentes sans toucher au capital, nous préservons la base du bien-être. Par contre, si nous « mangeons » notre capital, nous mettons en danger le fondement même de notre existence.

Le modèle du stock de capital considère que le capital économique, mais aussi écologique et social constitue une valeur qu'il convient de préserver et d'augmenter dans la mesure du possible.

Le stock de capital écologique comprend par exemple la biodiversité, le paysage, les ressources du sol, l'air pur et l'eau propre. Les valeurs sociales sont entre autres la santé, la sécurité sociale, la cohésion sociale, la liberté, l'équité, l'égalité des chances et la paix.

Le modèle du stock de capital peut être représenté par une formule simple :

Stock de capital du développement durable (KDD) = stock de capital environnemental (Kenv) + stock de capital économique (Kéco) + stock de capital social (Ksoc)

Théoriquement, cette formule peut être utilisée de deux manières pour évaluer les mesures en faveur du développement durable.

1. Le principe « développement durable fort » exige qu'aucun des stocks de capitaux ne diminue de manière prolongée.
2. Le principe « développement durable faible » exige que la somme des trois stocks de capitaux ne diminue pas de manière prolongée.

Ainsi, le « développement durable faible » autorise une diminution du stock de capital environnemental tant qu'elle est compensée par un essor social et économique.

Cependant, même dans le principe du « développement durable faible », la simple addition des stocks de capitaux a ses limites : si, par exemple, des ressources non renouvelables, telles que le pétrole ou le gaz, s'épuisent, elles doivent obligatoirement être remplacées par des énergies renouvelables comme l'énergie solaire ou la géothermie, faute de quoi la pénurie de stock de capital environnemental se répercute négativement sur les stocks de capital social et économique. Cet exemple démontre que les trois stocks de capital ne peuvent être considérés isolément. D'autres critères de dévelop-



pement durable interviennent eux aussi dans les données du problème. Ainsi, les conflits que vit la société actuelle ont souvent des répercussions négatives sur les générations à venir.

Viser le « développement durable faible » peut toutefois être judicieux, car cet objectif confère à la société une plus grande marge de manœuvre dans ses décisions sans pour autant remettre en question le développement durable dans ses principes. Ce modèle permet par exemple d'assainir un stock de capital sous pression à la charge des deux autres. En revanche, le « développement durable faible » nécessite une planification particulièrement scrupuleuse, comme le montre l'exemple des énergies non renouvelables.

Toutes ces raisons incitent les auteurs de l'étude à apprécier la politique suisse à l'aune d'un « développement durable faible PLUS ». Autrement dit, ils imaginent un maintien, voire une augmentation de la somme des stocks de capitaux, condition qu'ils assortissent de plusieurs autres : le respect de normes minimales en matière d'environnement, de droits humains, d'inégalités et de maîtrise des risques majeurs.

Pour évaluer les stocks de capital environnemental (Kenv), économique (Kéco) et social (Ksoc) de développement durable de la Suisse en vertu du « développement durable faible PLUS », ils ont mis au point une grille de 28 critères reposant sur trois principes : la responsabilité écologique, la performance économique et la solidarité sociale.

Le modèle du stock de capital permet d'évaluer l'importance de différents secteurs de la politique fédérale pour le développement durable. Pour ce faire, les auteurs du rapport « Politik der Nachhaltigen Entwicklung in der Schweiz » ont, sur la base de leurs 28 critères, analysé un total de 25 secteurs politiques en se penchant plus particulièrement sur leurs interdépendances : cette démarche très progressive rend l'expertise aussi reconstituable et transparente que possible. Les auteurs ont également fait appel pour cet « exercice » à un nombre important de spécialistes externes.

Exemple : politique de sécurité et de paix

Voici comment se présente cette démarche appliquée à l'exemple de la politique de sécurité et de paix (voir tableau page 9) :

Critères d'évaluation du développement durable

Environnement (Kenv)	Economie (Kéco)	Société (Ksoc)
Qualité de l'environnement et ressources naturelles	Bien-être et pérennité	Capital humain et social
1. Biodiversité 2. Climat, couche d'ozone 3. Emissions 4. Paysage, espace cultivé, espace naturel 5. Eau 6. Substances, organismes, déchets 7. Energie 8. Sol, superficie, fertilité	1. PIB par tête 2. Qualité et efficience des infrastructures et des services de l'Etat 3. Taux d'investissement créateur de valeur 4. Dette publique supportable à long terme 5. Efficience des ressources 6. Compétitivité 7. Potentiel qualitatif et quantitatif de main-d'œuvre 8. Capacité d'innovation et recherche performante 9. Cadre politique garantissant la prospérité de l'économie globale 10. Développement économique du Sud et de l'Est	1. Education, faculté d'apprentissage 2. Santé, bien-être, sécurité 3. Liberté, indépendance, individualité, responsabilité personnelle 4. Identité, culture 5. Conservation des valeurs 6. Solidarité, communauté, cohésion sociale, justice 7. Ouverture, tolérance, capacité de changement 8. Sécurité sociale, part des pauvres 9. Sécurité juridique 10. Egalité des chances, égalité des sexes, participation

Vivons de nos rentes et préservons notre capital : les critères ci-dessus permettent d'évaluer globalement les « stocks de capitaux » environnemental, économique et social. Ils sont issus des documents de base qui définissent le développement durable, par exemple la Constitution fédérale et l'Agenda 21.

Importance de la politique de sécurité et de paix pour le développement durable

Critère de stock de capital	Influence de la politique de sécurité et de paix sur le critère.	Importance pour le développement durable*
Environnement		
Env1 Biodiversité	Les conflits armés peuvent menacer la biodiversité (↔ Politique environnementale extérieure).	•
Env2 Climat		
Env3 Emissions		
Env4 Paysage/Espace cultivé, espace naturel	Voir Env8.	•
Env5 Eau	Eau (conflits liés à l'accès à l'eau, question de survie). A l'heure actuelle, la rarefaction des ressources naturelles productives est l'une des principales sources des conflits aigus et l'une de leurs suites. Elle concerne des ressources renouvelables indispensables. La politique de sécurité et de paix peut influencer ces conflits négativement comme positivement (guerre du Golfe). Bois, terres agricoles productives, eau (conflits de répartition), ressources énergétiques fossiles, pétrole, gaz (↔ Politique de développement).	••+
Env6 Substances, organismes, déchets	Substances en tant que ressources, voir Env8 ; déchets : les conflits armés polluent les sols.	•
Env7 Energie	Conflit potentiel surtout en ce qui concerne les énergies fossiles. Voir Env5.	••
Env8 Sol, superficie, fertilité	Espace (conflits déclenchés par les réformes agraires), destruction de la fertilité du sol.	••
Economie		
Eco1 PIB par tête	La sécurité intérieure (et extérieure) et la stabilité sont des facteurs économiques primordiaux.	•••
Eco2 Qualité et efficience des infrastructures et des services de l'Etat	La paix et la sécurité de l'individu conditionnent le fonctionnement des infrastructures d'Etat.	
Eco3 Taux d'investissement créateur de valeur	Seuls les Etats stables attirent les investisseurs (↔ Politique économique extérieure et politique de développement).	••
Eco4 Dette publique supportable à long terme	Les dépenses militaires élevées peuvent être source de surendettement.	••
Eco5 Efficience des ressources	Nécessite un Etat qui fonctionne, condition influencée par la politique de sécurité et de paix (↔ Politique de développement).	••
Eco7 Potentiel qualitatif et quantitatif de main-d'œuvre	Ne peut être garanti en cas de conflit aigu.	••
Eco8 Capacité d'innovation et recherche performante	Nécessite un Etat qui fonctionne, situation à laquelle la coopération technique peut contribuer.	•
Eco9 Cadre politique garantissant la prospérité de l'économie globale	Elément central de la définition positive de la paix ; dans les zones de conflit, il est impossible de mettre en place ou de respecter ces conditions.	•••
Eco10 Développement économique du Sud et de l'Est	Nécessite un Etat qui fonctionne ; conditions sine qua non : sécurité et paix.	•••
Société		
Soc1 Education, capacité d'apprentissage	Les chances augmentent dans un Etat dont la stabilité est garantie par la sécurité et la paix.	•••
Soc2 Santé, bien-être, sécurité	Impossible sans paix ni sécurité.	••
Soc3 Liberté, indépendance, individualité, responsabilité personnelle	Condition et conséquence de la paix et de la sécurité.	•••
Soc4 Identité, culture	La majorité des citoyens ne peut adopter une attitude constructive et positive envers son propre pays que si la sécurité y règne.	••
Soc5 Conservation des valeurs	Voir Soc4.	••
Soc6 Solidarité, communauté, cohésion sociale, justice	Etat qui fonctionne et sécurité sont les conditions et le résultat de la Etat qui fonctionne et sécurité sont les conditions et le résultat de la justice et de la cohésion sociale ; principe de la « bonne gouvernance ».	•••
Soc7 Ouverture, tolérance, capacité de changement	Voir Soc4.	
Soc8 Sécurité sociale, part des pauvres	Sans paix ni justice, il est impossible de lutter efficacement contre la pauvreté (↔ Politique économique extérieure et politique de développement).	••
Soc9 Sécurité juridique	La paix positive est la condition sine qua non (et le résultat) de l'Etat de droit.	•••
Soc10 Egalité des chances, égalité des sexes, participation	Voir Soc6.	

* L'importance de la politique sectorielle pour le développement durable est indiquée par des points (0 à 3 = nulle à primordiale).

Exemple de la politique de sécurité et de paix : quelle est l'importance des mesures potentielles de la politique de sécurité et de paix pour le développement durable ? C'est à cette question que répond l'analyse détaillée reposant sur le modèle du stock de capital, qui a été effectuée pour 25 secteurs politiques. Le symbole ↔ souligne un lien étroit avec le secteur politique indiqué. Le symbole + signale les stocks de capital particulièrement menacés et qui sont proches du minimum tout juste supportable.



L'éducation et la science en tête de classement

Les autres secteurs de la politique peuvent être analysés de la même façon. Dans certains cas, le résultat est surprenant : devançant la politique énergétique, la politique éducative et scientifique se révèle être le secteur politique le plus décisif pour le développement durable.

Il convient toutefois de noter que la politique culturelle, par exemple, qui joue un rôle prépondérant pour le développement durable, est un domaine plutôt éloigné de la politique et ne peut de ce fait occuper la tête du palmarès de la politique fédérale. Deux autres questions sont primordiales en ce qui concerne le classement : celle de savoir quels sont les secteurs les plus « en retard » et celle de l'importance de chaque secteur pour le développement durable. Car en fin de compte, les effets de tendances mondiales ou nationales déterminent également l'urgence et l'importance d'un problème (voir également la 1^{re} partie).

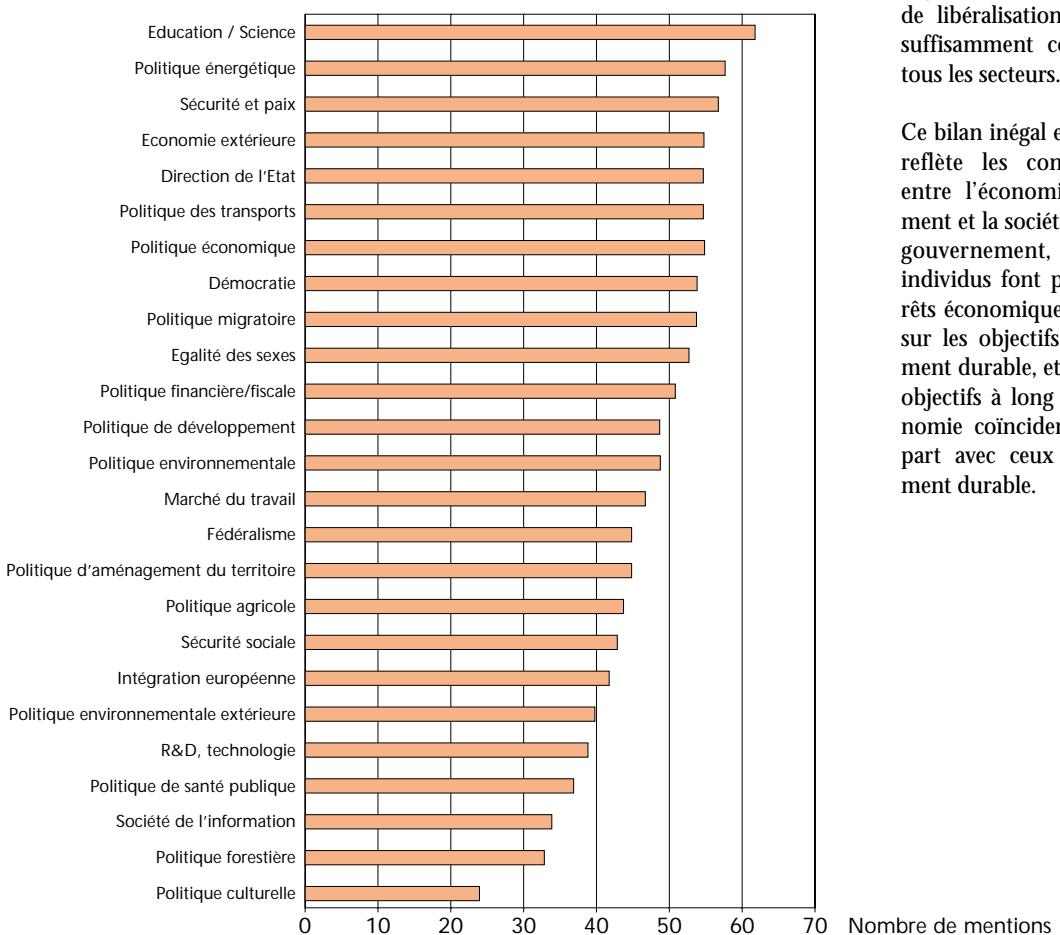
Politique pour et contre le développement durable

La politique suisse en matière de développement durable a son côté ombre et son côté soleil. En comparaison avec celui d'autres pays du Nord, le bilan de la Suisse est relativement positif. Cela n'empêche qu'elle ne s'est pas encore engagée systématiquement dans la voie du développement durable. Un exemple : si on transposait sa consommation de ressources et d'énergie au monde entier, le stock de capital environnemental serait rapidement épuisé.

L'image diffère considérablement d'un volet du développement durable à l'autre (voir également 1^{re} partie).

- Dans l'ensemble, l'économie helvétique est extrêmement performante.
- Dans certains domaines, la consommation environnementale s'est stabilisée, mais le stock de capital diminue, par exemple en matière de protection du climat et de biodiversité.
- Les ressources sociales subissent une pression croissante suite à la récession des années 90 et sous l'influence d'une concurrence internationale toujours plus âpre, des progrès technologiques et de la vague actuelle de privatisation et de libéralisation, qui n'est pas suffisamment compensée dans tous les secteurs.

Importance des secteurs politiques pour le développement durable



Selon l'analyse des experts, les secteurs de la politique fédérale dont les barres sont longues sont particulièrement importants pour le développement durable en Suisse.

Mesures politiques favorisant le développement durable (DD)

Décisions et éléments politiques	Institution	Année/date	Effet sur Kenv Kéco Ksoc
Programme Energie 2000 et programme SuisseEnergie pour une utilisation plus rationnelle de l'énergie, qui en a pris le relais	Conseil fédéral Parlement	1990, 1999	+
Révision de la loi sur la protection des eaux : principe du pollueur payeur	Parlement	1991	+
Votation populaire sur l'adhésion de la Suisse aux institutions de Bretton Woods ; la Suisse a désormais la possibilité d'influencer le DD à l'échelon international	Peuple	1991	(+)
Adoption de l'article constitutionnel sur la protection des Alpes	Peuple et cantons	1994	+
Lignes directrices Nord-Sud : priorité à l'amélioration des conditions cadres politiques dans les pays en développement	Conseil fédéral	1994	+
Réforme Armée 95	Parlement	1994	+
Rapport de politique de sécurité	Conseil fédéral	1999	+
Révision de la loi sur la protection de l'environnement : instruments économiques	Parlement	1995	+
Revirement de tendance de la politique d'investissement en matière de transports : modernisation des transports publics depuis les années 80 (Rail-Bus 2000 : NLFA, financement des transports publics, réforme des chemins de fer)	Conseil fédéral Parlement Peuple	Années 90	+
Reconnaissance du travail non rémunéré dans l'assurance sociale : adoption en référendum de la 10 ^e révision de l'AVS (avec bonifications pour tâches éducatives et d'assistance)	Peuple	1995	+
Adoption en référendum de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP)	Peuple	1998	+
Politique agricole 2002 : écologisation de l'agriculture, extension de la multifonctionnalité et de l'adéquation au marché	Peuple	1998	+
Adoption en votation populaire de la Constitution fédérale révisée avec engagement en faveur du DD	Peuple et cantons	18 avril 1999	+
Loi visant la réduction des émissions de CO ₂	Parlement	1999	+

La plupart des décisions en faveur du « développement durable » n'ont pas été consciemment prises dans cette optique, mais dans celle d'une bonne politique suisse.

Mesures politiques défavorisant le développement durable (DD)

Décisions et éléments politiques	Institution	Année/date	Effet sur Kenv Kéco Ksoc
Stagnation des ressources de formation de capital humain dans les années 90	Parlement	1990–2000	(-) –
Rejet, par les cantons uniquement, de l'article constitutionnel sur la naturalisation facilitée de ressortissants étrangers ayant grandi en Suisse	Peuple et cantons	1994	–
Accords de garanties de risques à l'exportation aux entreprises suisses participant à la réalisation des projets de barrages « Ilisu » et « Trois Gorges » qui se traduisent par le déplacement forcé de dizaines de milliers de personnes	Conseil fédéral	1997, 1998	– + –
Rejet en référendum de l'article constitutionnel sur l'assurance maternité	Peuple	1999	–
Révision de la loi sur l'aménagement du territoire	Peuple	1999	– (+) (–)
Objectif du Conseil fédéral dans le domaine de l'aide au développement : 0,4% ; réalité politique : 0,32–0,35%	Conseil fédéral Parlement	Années 90	– + –
Rejet des premières mesures de réforme fiscale écologique (trois projets énergétiques)	Peuple	2000	– (–) (–)
Décision du Conseil fédéral en faveur de valeurs limites de bruit plus élevées pour l'aéroport Unique Airport de Zurich contre l'avis de la commission d'experts	Conseil fédéral	2000	– +
Transmission d'une motion du Conseil national pour la construction d'un deuxième tunnel routier sous le massif du Gothard	Conseil national	2000	–
Ajournement de la ratification de la Charte sociale européenne	Parlement	2000	(–) –
La responsabilité illimitée des exploitants de centrales nucléaires manque dans le message du Conseil fédéral relatif à la révision de la loi sur l'énergie atomique	Conseil fédéral	2001	– –
Consommation de sol en hausse constante malgré l'objectif de baisse de la Confédération	Confédération Cantons	jusqu'à aujourd'hui	– – –

Ce n'est qu'à condition que le gouvernement fédéral, le Parlement et le souverain jugent les projets qui leur sont soumis dans l'optique globale du développement durable que de pareilles décisions pourront être évitées.

Six clefs pour un développement durable

Pour parvenir au développement durable, tous les pays du monde, et avec eux la Suisse, doivent résoudre les conflits dans le respect de ses principes. A court terme, ce genre de décision n'est pas toujours populaire, mais la philosophie du développement durable bénéficie d'une compréhension croissante dans le public.

En Suisse, le développement durable passe par la résolution de six conflits d'intérêts décisifs :

1. Concurrence et solidarité en Suisse
2. Mondialisation et solidarité planétaire
3. « Economicisation » et culture
4. Ethique et faisabilité

5. Ouverture et attentisme
6. Pouvoir et partenariat

De l'avis des experts, la Suisse doit prendre de toute urgence des mesures supplémentaires à propos de chacun d'eux si elle veut garantir son développement durable et préserver ses stocks de capital économique, environnemental et social.



Ethique et faisabilité : l'église de Saas Grund devant la digue haute de 285 mètres de la Grande-Dixence dans le canton du Valais.

© Robert Ritter/Keystone

Conflit d'intérêts n°1 : concurrence et solidarité en Suisse

Vu sous l'angle du développement durable, c'est dans la contradiction entre libéralisation et intégration sociale que résident les conflits d'objectifs les plus fondamentaux. De nombreuses mesures sont économiquement bénéfiques à un petit nombre d'acteurs – dans le court terme du moins – et néfastes pour la collectivité et l'environnement. La concurrence et la pression sur les prix gagnent progressivement des domaines où dominaient auparavant la solidarité, le sentiment de communauté et l'intérêt commun, par exemple les médias électroniques ou les services de base, tels que la poste ou les soins hospitaliers. L'évolution économique et sociale fait par ailleurs naître de nouveaux risques de pauvreté

contre lesquels il n'existe pas de parades suffisantes (voir également 1^{re} partie).

En outre, la libéralisation des marchés se traduit souvent par des prix qui ne couvrent pas l'ensemble des coûts, et ce, bien que la vérité des prix coïncide avec le principe de l'économie de marché sur lequel repose cette libéralisation. Un exemple : les vendeurs et les consommateurs d'essence continuent à profiter de la possibilité de répercuter sur la collectivité, sur l'environnement et sur les générations futures les dommages que causent sa production et sa consommation au climat, à la santé et aux bâtiments.

Recommandation n°1 : L'équilibre social et la qualité de l'environnement ne doivent pas être sacrifiés à la concurrence mondiale croissante entre pôles économiques.

- La compétitivité internationale ne doit pas être préservée aux frais de l'équilibre social. Les personnes situées tout en bas de l'échelle des salaires ont droit elles aussi à un revenu suffisant pour assurer leur existence.
- Il faut mettre en place pour les personnes socialement défavorisées des filets de sécurité qui respectent leur dignité.
- Le système éducatif doit prendre en compte les exigences et les potentiels de la nouvelle économie basée sur les technologies et le savoir sans pour autant perdre de vue son objectif premier, qui est de fournir une éducation pragmatique.



Equilibre social : les mesures d'économie ne doivent pas remettre en question les filets de sécurité destinés aux plus défavorisés.

© Keystone



«Working Poor» : les familles monoparentales et nombreuses sont les plus touchées.

© S.Schroter/AURA

Recommandation n°2 : Il faut prévenir les nouveaux risques de pauvreté.

- Le système de sécurité sociale doit être mieux adapté aux besoins des salariés à faible revenu (« working poor »), des exclus, des familles monoparentales et nombreuses, et prévenir les risques de pauvreté qui les menacent.
- La charge que représentent les enfants doit être répartie plus équitablement au sein de la société et faire l'objet d'une couverture sociale.
- Il faut rendre famille et activité professionnelle plus conciliables pour les mères et les pères, par exemple en leur proposant des services de garde d'enfants de bonne qualité et des horaires de travail souples.



Recommandation n°3 :

Il faut poursuivre dans la voie de la libéralisation du marché à condition qu'elle soit supportable sur le plan social et environnemental.



Transports publics : le service public ne doit pas négliger les régions reculées.

© Emanuel Ammon/AURA

- Il faut continuer à libéraliser les cartels et les monopoles des ex-régies d'Etat comme Swisscom et les CFF, mais avec plus de circonspection, autrement dit en tenant mieux compte des effets sociaux et régionaux.
- Ainsi, l'ensemble de la population, jusque dans les régions reculées, doit pouvoir bénéficier de solutions innovatrices et efficientes, par exemple dans le domaine des télécommunications ou dans celui des transports publics. Le service public ne doit pas être réduit à un simple alibi et voir sa qualité se dégrader constamment pour des raisons d'économie.
- La Suisse doit s'ouvrir plus largement encore aux importations de produits agricoles et alimentaires en provenance des pays pauvres sans pour autant négliger sa propre agriculture.
- A l'inverse, il faut faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises aux marchés étrangers.

Recommandation n°4 :

Les tâches de l'Etat décisives en matière de développement durable doivent être financées et accomplies avec efficacité.

- Le système de sécurité sociale doit être adapté aux tendances qui se dessinent, entre autres à la hausse continue des coûts de la santé et au vieillissement progressif de la population.
- L'éducation deviendra de plus en plus importante et sera confrontée à des défis inédits. Son coût devrait donc augmenter.
- Il faut étudier des modèles complémentaires de services sociaux bénévoles.
- Les modèles de travail des retraités, positifs tant pour les personnes concernées que pour les finances publiques, doivent être encouragés.
- Il faut consolider les bases des finances publiques et les adapter aux principes du développement durable en leur faisant subir une réforme sociale et écologique, par exemple à travers le renchérissement fiscalement neutre des énergies.

- Les villes situées au cœur de grandes agglomérations (par exemple Zurich, Genève et Bâle) paient le prix fort de la modernité dans le domaine des transports, de l'éducation, de la santé, de l'environnement et de la culture. Elles doivent donc être mieux soutenues, au même titre que les régions structurellement faibles.



Education pour tous : les coûts augmenteront en même temps que les besoins.

© Emanuel Ammon/AURA

Conflit d'intérêts n°2 : mondialisation et solidarité planétaire

Les problèmes environnementaux mondiaux et locaux vont en s'aggravant. Le fossé entre riches et pauvres, entre pays industrialisés et pays en développement, mais aussi dans ces derniers, ne cesse de se creuser. Ce phénomène est une séquelle de la concurrence mondiale de plus en plus sévère. Les intérêts économiques à court terme de la

Suisse semblent l'empêcher de s'engager plus à fond économiquement et politiquement en faveur du développement durable mondial, notamment dans les pays en développement les plus pauvres qui, à ce jour, n'ont quasiment pas profité de la libéralisation des marchés internationaux.



La forêt tropicale en danger : la concurrence internationale menace les habitats et la biodiversité.

© Rütschi/Keystone



Recommandation n°5 :

La Suisse doit assumer plus systématiquement ses responsabilités face aux problèmes mondiaux de pollution et de pauvreté.

- La Suisse devrait faire pression sur la communauté internationale pour que les plus pauvres et l'environnement tirent de plus grands bénéfices de la mondialisation de l'économie. Dans ce contexte, il convient de se demander si l'ouverture des marchés ne devrait pas être freinée dans certains domaines et accélérée dans les secteurs économiques où les pays les plus pauvres pourraient en profiter, notamment dans l'agriculture et l'industrie textile.
- Les encouragements de la Suisse à l'exportation doivent être axés sur les objectifs à long terme du développement durable. Les grands projets doivent être coordonnés avec les autres pays qui y participent et être soumis à une analyse transparente de la part d'experts neutres.
- Lorsqu'ils préparent des prises de position ou des propositions à l'intention d'organisations internationales, le Conseil fédéral et l'administration doivent consulter

plus souvent, plus systématiquement et plus tôt les organisations de la société civile, notamment celles qui se consacrent à l'aide au développement. La politique extérieure des différents départements doit être mieux coordonnée à l'échelon du Conseil fédéral.



Ecole en Afrique du Sud : la libéralisation du commerce international doit bénéficier en priorité aux industries d'exportation des pays en développement. Seule une économie prospère peut financer un enseignement de qualité pour tous.

© Emanuel Ammon/AURA

Recommandation n°6 :

Il faut améliorer les conditions qui permettront aux pays en développement de s'aider eux-mêmes.

- Il faut accélérer et renforcer le désendettement international des pays les plus pauvres, poursuivre systématique-

ment et simplifier encore le désendettement national. Ses conditions doivent obéir aux principes du développement durable.

- La Suisse devrait consacrer au moins 0,4% de son produit intérieur brut à la politique d'aide au développement (aujourd'hui : 0,3 à 0,35%) et affecter ces capitaux en priorité à la politique de promotion d'éléments indispensables au développement durable comme le désendettement, la démocratie et les droits humains.
- La politique des échanges extérieurs, du développement, de la sécurité et de la paix doit viser de manière plus cohérente et systématique l'objectif du développement durable.
- La diplomatie doit participer à ces réorientations.



Le désendettement, créateur d'emplois : les conditions de désendettement des pays les plus pauvres doivent obéir aux principes du développement durable.

© Emanuel Ammon/AURA

Conflit d'intérêts n°3 : « économicisation » et culture

« La Suisse est devenue plus dure, plus froide, plus stressante et plus égoïste », écrivait la « Neue Zürcher Zeitung » en août 2000. La cohésion sociale, et notamment celle des institutions sociales en tant qu'acquis culturel, est menacée. En effet, la concurrence croissante dans tous les compartiments de l'existence accorde aux prestations rémunérées de l'indi-

vidu une plus grande importance qu'à sa capacité à s'engager bénévolement au service de la société. La logique de marché a débordé les frontières de l'économie pour gagner peu à peu des secteurs tels que l'éducation, la santé et l'art. Les spécialistes appellent ce phénomène « économicisation de la culture ».

Lu dans la « Neue Zürcher Zeitung » : « La Suisse est devenue plus dure, plus froide, plus stressante et plus égoïste. »

© Emanuel Ammon/AURA





Recommandation n°7 :
L'éducation doit être efficiente, mais préparer
à tous les aspects de l'existence.



- Les aptitudes professionnelles, la formation, les qualités humaines et le développement de la personnalité doivent être pris en compte de manière équilibrée à tous les niveaux d'enseignement.
- L'amélioration de la coordination et de la collaboration entre les cantons doit contribuer à rationaliser le système éducatif (le terme technique faisant référence au développement durable est ici « efficience des ressources »). Toutefois, l'efficience de l'éducation ne doit pas en menacer le pragmatisme.

Apprendre, c'est aussi s'épanouir : l'éducation doit être à la fois pragmatique et rationnelle.

© Emanuel Ammon/AURA

Recommandation n°8 :
La responsabilité et le sens de la communauté
sont des acquis sociaux qu'il s'agit
de préserver et de consolider.

- La société dans son ensemble est invitée à consolider et à encourager la collectivité. Les élites économiques, scientifiques, culturelles et politiques portent dans ce contexte une responsabilité particulière.
- La solidarité, l'ouverture et la tolérance doivent être encouragées plus systématiquement.



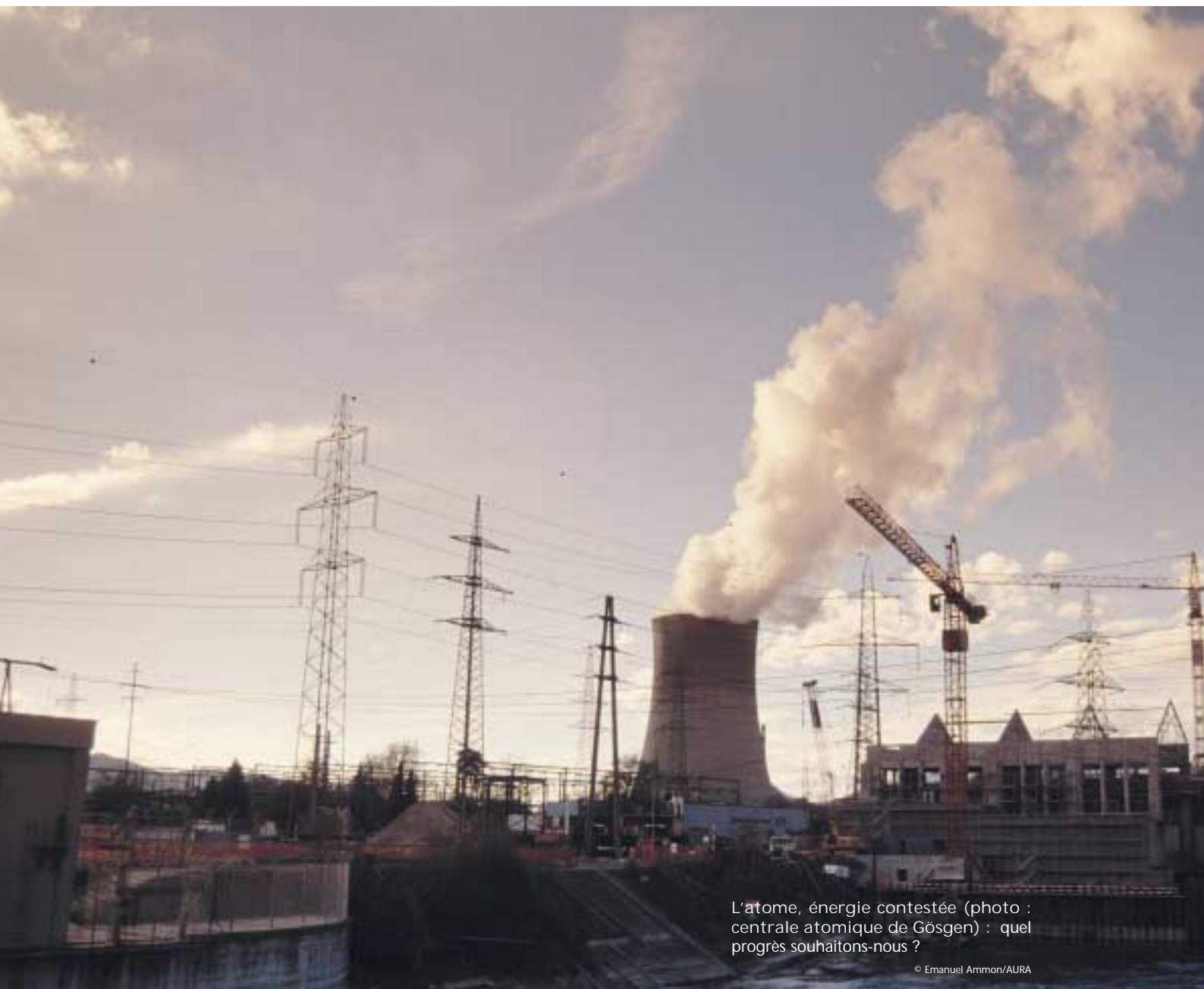
Non à l'exclusion, oui à l'intégration : la solidarité enseignée à l'école.

© Keystone

Conflit d'intérêts n°4 : environnement, éthique et faisabilité

La recherche moderne développe des techniques qui changent l'homme et la nature de façon radicale et irréversible. Un exemple : chaque jour, 50 à 100 espèces animales et végétales disparaissent dans le monde entier. Le génie génétique est capable de modifier des formes de vie et d'en créer de nouvelles. Des technologies, telles que l'énergie atomique, le génie génétique ou certaines applications de l'industrie chimique, sont contestées en raison des suites imprévisibles

d'accidents majeurs qu'elles sont susceptibles de provoquer. La question se pose donc dans tous ces cas : Qu'est-ce que le progrès ? Quel progrès souhaitons-nous ? Il s'agit en d'autres termes de définir dans l'optique du développement durable les limites du « faisable ». Le principe de précaution et le renforcement du principe de causalité et du droit de la responsabilité sont autant d'étapes sur la voie du développement durable.



L'atome, énergie contestée (photo : centrale atomique de Gösgen) : quel progrès souhaitons-nous ?

© Emanuel Ammon/AURA



Pause en altitude : inciter à adopter un style de vie respectueux de l'environnement, c'est contribuer à sa protection.

© Emanuel Ammon/AURA

Recommandation n°9 :

Il faut créer des incitations propres à promouvoir l'évolution des valeurs dans la direction d'un mode de vie durable. Cette recommandation est un complément important aux interdictions et injonctions qui se heurtent à des limites, ainsi qu'aux taxes d'incitation qui ne déploient leurs effets qu'à long terme. Il faut en particulier veiller à ne pas faire obstacle aux comportements durables par des réglementations ou d'autres barrières.

- La réforme fiscale écologique et sociale doit être poursuivie.
- Il faut soutenir les individus et les communautés qui ont trouvé et souhaitent appliquer un mode de vie respectueux de l'environnement en allégeant la facture sociale. L'étiquetage des produits écologiques, par exemple des produits alimentaires sains, est une possibilité.
- Quiconque désire pratiquer des loisirs respectueux de l'environnement doit bénéficier de bonnes conditions et d'infrastructures correspondantes, par exemple de réseaux de chemins pédestres et de pistes cyclables.
- Il faut mettre en œuvre des stratégies de mobilité durable, et ce, dans le domaine du trafic aérien également.

Recommandation n°10 :

A moyen terme, la politique en matière d'aménagement du territoire et d'infrastructures peut contribuer plus notamment à la préservation de l'environnement et des ressources.

- L'urbanisation « vers l'intérieur », solution de rechange innovatrice à la construction et à la prolifération du milieu bâti qui dominent actuellement, doit être systématiquement encouragée et exigée, plus particulièrement à proximité des nœuds de transports publics.
- Les instruments d'aménagement du territoire doivent devenir plus contraignants, afin de protéger et de préserver plus efficacement les espaces naturels.
- Des mesures législatives doivent être prises, afin de ramener la consom-

mation d'énergie des bâtiments neufs (et anciens) au moins au niveau des normes « Minergie ».

- Les incitations aux prestations écologiques dans l'agriculture doivent être axées plus précisément et plus efficacement encore sur le développement durable.



Bretelle autoroutière d'Emmen LU : l'urbanisation engendre le trafic.

© Emanuel Ammon/AURA

Recommandation n°11 :

La Suisse doit mener un débat large et accessible à tous sur les questions éthiques de la politique de santé publique.

- Seul un débat éthique qui s'affiche clairement comme tel permettra de résoudre certaines controverses : interventions médicales très lourdes dont les chances de succès sont contestées, prolongation de la vie dans certaines situations, euthanasie active, certains essais sur les animaux ou prélèvements d'organes.

- Pour répondre à ces questions, il faut définir des critères reposant sur les principes éthiques du développement durable.
- Il convient par ailleurs de promouvoir la prévention et les médecines douces par rapport à la médecine classique (curative).
- Une stratégie globale de la politique de santé publique doit englober, discuter, mettre en balance et contrôler tous les intérêts et activités des acteurs concernés (hôpitaux, industrie pharmaceutique, corps médical, patients) dans l'optique du développement durable.



Chirurgie de pointe : la question du prix est une question d'éthique.

© Hulda Jossen/AURA

Recommandation n°12 :

La recherche et développement a besoin elle aussi d'un cadre éthique.

- Il faut développer la culture du débat entre chercheurs, économie et société civile et les procédures de résolution des questions éthiques.
- L'évaluation des conséquences de la technique doit devenir plus transparente et plus efficace. Les sciences sociales doivent être plus particulièrement encouragées dans ce sens.
- L'activité de recherche et développement doit devenir plus transparente.
- Le principe de causalité doit être appliqué de manière plus systématique pour les risques majeurs, par exemple par un renforcement de la législation sur la responsabilité.

Les mystères de la recherche : la transparence est indispensable à la participation de la société.

© Emanuel Ammon/AURA



Conflit d'intérêts n°5 : ouverture et repli

La coopération pacifique entre peuples et entre communautés nationales est décisive pour le développement durable. Mieux la Suisse sera intégrée dans la communauté internationale, plus elle sera apte à faire entendre son point de vue. En effet, les organisations internationales deviennent de plus en plus influentes. La mondialisation resserre les liens entre les pays sur le plan économique, mais aussi sur le plan social,

culturel, politique et écologique. L'évolution fulgurante que connaît notre planète effraie beaucoup d'entre nous. De peur d'être « débordés » par la nouveauté, certains se replient sur eux-mêmes. Ce réflexe pousse la Suisse à se fermer à la coopération solidaire avec d'autres Etats. On observe la même réaction de certains de ses citoyens envers les étrangers, par exemple les requérants d'asile.



Banque cantonale de Zug à Baar : championne internationale de la gestion de fortune, la Suisse a de la peine à se défaire de sa mentalité de nain de jardin dans certains autres domaines.

© Emanuel Ammon/AURA

Recommandation n°13 : Il faut repenser le fédéralisme.

- Pour promouvoir efficacement le développement durable, les cantons doivent mieux coordonner voire mettre en commun une partie de leurs institutions.
- Même les restructurations politiques, par exemple les rapprochements et fusions entre cantons, ne doivent pas être taboues en Suisse.
- Le système de la majorité des cantons et l'institution du Conseil des Etats se traduit par un poids politique excessif des petits cantons à vocation rurale, ce qui empêche les agglomérations densément peuplées de faire valoir leurs intérêts.
- Il faut éviter que les cantons ou les communes se concurrencent mutuellement, en ce qui concerne l'imposition des hauts revenus par exemple.
- L'intégration de la population étrangère doit être renforcée.



Joueur de hornu sri-lankais : l'intégration, c'est permettre de participer non seulement au quotidien, mais aussi aux décisions.

© Emanuel Ammon/AURA



Lancer de drapeau à l'européenne : la Suisse fait partie de l'Europe.

© Rütschi/Keystone

Recommandation n°14 : La Suisse doit sortir de son isolement politique.

- L'adhésion à l'ONU et l'intégration solidaire dans l'Europe sont des objectifs primordiaux de la politique de sécurité et de paix, et donc du développement durable.
- Ce projet ne pourra aboutir qu'à condition que la Confédération, les cantons et les communes ainsi que le plus grand nombre possible d'organisations et d'associations économiques, d'organisations non gouvernementales ainsi que la science et la culture y participent.
- L'information et la réflexion intellectuelle et émotionnelle jouent un rôle essentiel dans ce contexte, plus particulièrement parmi les jeunes.



Camp de réfugiés de Stenkovac en Macédoine : la politique de sécurité commence par la prévention des conflits.

© Oliver Heeb/AURA

Conflit d'intérêts n°6 : pouvoir et partenariat

Il s'agit ici de la manière dont les conflits d'intérêts peuvent être abordés et résolus sur une base de partenariat et dans le respect de la dignité humaine. Les principes éthiques du développement durable exigent que les décisions soient non

pas imposées par le pouvoir personnel, économique ou politique, mais négociées avec toutes les personnes concernées sur une base de partenariat et qu'elles répondent aux besoins légitimes de tous.

Landsgemeinde de Glaris : la démocratie est synonyme de respect de tous les intérêts en présence et non de la loi du plus fort.

© Oliver Heeb/AURA



Recommandation n°16 : L'égalité des sexes doit devenir une réalité.

- L'ensemble des politiques, programmes et organisations doivent pratiquer activement et encourager l'égalité des sexes.
- Il faut améliorer encore l'accès des femmes à l'éducation ainsi qu'aux postes à responsabilité dans l'enseignement, la science, l'économie et la politique.
- Le marché du travail doit être non discriminatoire ; il convient en particulier de trouver des solutions permettant aux mères et aux pères de concilier famille et carrière.



Grève des femmes : l'égalité des sexes n'est pas encore une réalité.

© Keystone



Ceux d'en haut et ceux d'en bas : ce genre de notion appartient au passé. La résolution des problèmes passe par la négociation sur pied d'égalité et l'adhésion du plus grand nombre.

© Emanuel Ammon/AU

Recommandation n°17 : Tout le monde doit pouvoir participer à chances égales aux processus politiques.

- En général, les organisations non gouvernementales, même les plus qualifiées, disposent de moins de moyens que l'économie ou les pouvoirs publics pour faire valoir leur point de vue. Il faut remédier à cette situation, si nécessaire en leur fournissant des ressources financières.
- Les règles du jeu en matière de participation, dans le contexte par exemple des procédures de consultation ou de l'élaboration de prises de position, doivent être aménagées de manière à donner à toutes les personnes concernées une chance égale de faire valoir leur point de vue.
- L'ensemble de la population, étrangers compris, doit pouvoir participer aux décisions démocratiques.

Recommandation n°18 : Les mots doivent céder le pas à l'action.

- Le développement durable, principe déclaré à plusieurs reprises dans la Constitution fédérale, dans la législation, dans les programmes et dans les documents de base d'organisations internationales, doit être concrétisé.
- Le contrôle des résultats politiques doit reposer sur des critères de développement durable transparents et connus de tous.
- Les institutions et les services chargés de concrétiser le développement durable doivent disposer des moyens et des compétences nécessaires ainsi que de directives précises.
- Un ou une commissaire au développement durable doit être nommé(e). Cette personne, qui n'appartiendra pas à l'Administration fédérale, disposera des moyens et compétences nécessaires et sera directement subordonné(e) au Conseil fédéral.
- Le Comité interdépartemental CI-Rio doit être doté d'un budget adéquat et consacré exclusivement au développement durable.



Coopération au développement durable : il faut en contrôler les résultats en permanence, élaborer des programmes ciblés et mettre à sa disposition des ressources suffisantes.

© Jeno Gosi/AURA

Le moment est venu d'agir

Le développement durable est un concept soigneusement mûri qui fait appel à la fois au cœur et à la raison. Il apparaît également dans la Constitution fédérale. La solidarité et l'égalité des intérêts sont à l'ordre du jour. La Suisse doit concrétiser sa stratégie de développement durable sans attendre que les autres pays fassent de même, car elle peut agir de façon autonome dans ce domaine.

Voici les thèmes centraux que les auteurs ont rencontrés à maintes reprises lors de leur tentative de mesurer la réalité suisse à l'aune du développement durable.

Le système de valeurs, base indispensable

Le développement durable n'est possible que si la société, l'économie et la politique appliquent la règle d'or : « Ne fais pas à ton prochain ce que tu détesterais qu'il te fit. » C'est sur ce principe éthique, sur la Constitution fédérale et sur l'Agenda 21 de Rio que reposent les réflexions des spécialistes, qui l'écrivent eux-mêmes : « Ces conclusions n'ont aucune valeur pour quiconque ne peut accepter ce cadre normatif. »

La concurrence, mesure de toute chose

Les auteurs considèrent le monde industrialisé, et notamment le Nord et l'Ouest, comme une région du monde qui a foi dans le progrès technique. Cette foi va si loin qu'elle attend du progrès technique des solutions à tous les problèmes dont il est lui-même responsable. Dans les pays riches, l'objectif existentiel primordial est l'aisance matérielle croissante que permettent d'obtenir le progrès technique, l'économie de marché déréglementée et la concurrence dans tous les domaines.

Cette formule magique transforme le marché libre, de simple vecteur qu'il était, en un objectif de l'activité humaine, symbolisé par des expressions telles que « concurrence entre pôles économiques », « haute capitalisation boursière », « emplois rentables », « maximisation du rendement des investissements ».

On a tendance à oublier que pour se développer, certaines valeurs et certaines sphères doivent être préservées de la concurrence, doivent être régies par l'intérêt commun. L'éducation et la culture ne sont que deux exemples. En outre, dans les pays privilégiés du Nord et de l'Ouest, les acquis matériels qui parviennent jusqu'à la frange la plus pauvre de la population ne lui permettent pas de vivre décemment. Or, si les biens matériels disponibles étaient plus équitablement répartis, les problèmes de pauvreté du Nord, mais aussi du Sud, seraient en grande partie résolus.

Le développement durable, une question de pouvoir

Les conflits entre nécessités économiques, écologiques et sociales du développement durable influencent la cohabitation

- en Suisse et dans d'autres pays ;
- entre la Suisse et d'autres pays ;
- entre le Nord, d'une part, et le Sud et l'Est, de l'autre ;
- entre les générations.

Il faut donc les étaler au grand jour et les résoudre équitablement et selon le principe du partenariat. Aujourd'hui, la concurrence est trop souvent la seule à décider, et la loi du plus fort règne. Même ceux qui gagnent aujourd'hui pâtiront demain de cette situation.

Le capital est économique, mais aussi environnemental et social

En Suisse comme dans d'autres pays industrialisés, les décisions prises vont souvent dans la direction d'un accroissement rapide du bien-être économique, alors que les valeurs écologiques et sociales sont en recul. Le capital économique, qui a bénéficié d'une attention toute particulière ces dernières années, abonde. En revanche, les ressources naturelles et la solidarité sociale sont menacées. Un exemple : l'élargissement à quatre voies du tunnel autoroutier du Gothard crée des emplois pour la durée du chantier et raccourcit les trajets dans les périodes de grande affluence. Les bénéfices des entreprises de génie civil prennent l'ascenseur et l'escarcelle des importateurs d'automobiles se remplissent, puisque la voiture devient plus attrayante. Les ouvriers de la construction participent eux aussi, dans une bien moindre part, à ce boom économique. En revanche, la compétitivité du rail, respectueux de l'environnement, en pâtit, et la pollution de l'air fait grimper les coûts de la santé, inconvénients dont souffre aussi le tiers des ménages qui ne possède pas de voiture. Une décision favorable à l'économie et à l'équilibre social consisterait par exemple à renoncer à l'élargissement de l'autoroute et à transférer une partie du trafic automobile empruntant le Gothard sur le réseau ferroviaire en construction (NLFA), une solution que l'on ne peut pas non plus qualifier de véritablement durable. Même si ce genre de comparaison et de décision est rarement facile, les recommandations en matière de politique de développement durable contribuent à réalimenter les stocks de capital défavorisés.

Tout ce qui est faisable doit-il être fait ?

Tout ce qui est inventé, développé et présente un potentiel de rendement est un jour ou l'autre réalisé. C'est ce que nous enseigne le XX^e siècle, dont la foi dans le progrès technique fut quasiment aveugle. En raison des risques majeurs qu'elles

recèlent, les questions de technique guerrière, médicales, de génie chimique et génétique et d'énergie atomique font encore l'objet de débats enflammés. Malgré cela, les risques de ces techniques sont souvent reportés sur la collectivité. L'application du principe de causalité et de la responsabilité qui va de pair est souvent limitée. Par ailleurs, il appartient souvent aux plaignants d'apporter la preuve du caractère préjudiciable d'une technique, et non comme le voudrait le principe de prévention, à ses auteurs de prouver la nature inoffensive de leurs actions. Cette situation est également due à la toute-puissance de l'économie et est défavorable au développement durable.

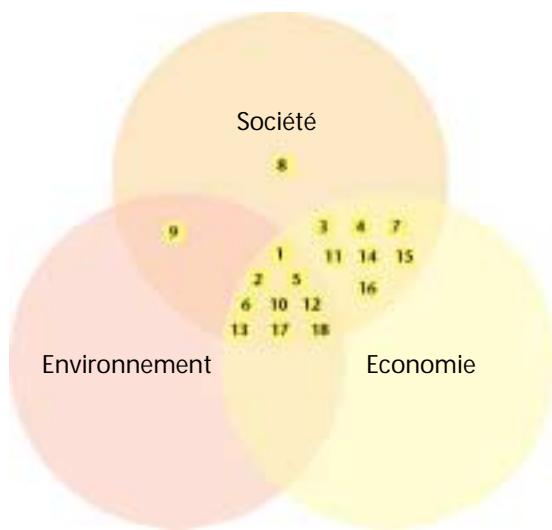
Le bilan suisse

Selon l'angle sous lequel on se place pour l'évaluer, le bilan suisse de la politique du développement durable se présente sous un jour différent: par rapport à celui d'autres pays riches hautement industrialisés, il est relativement positif, dans le domaine de l'économie comme dans bon nombre d'autres, sur le plan de la solidarité nationale et internationale ainsi qu'en matière de qualité de l'environnement. La Suisse a toutefois encore fort à faire, car la voie du développement durable qu'elle a empruntée n'est pas transposable au développement de la planète. C'est pourquoi le développement de la Suisse ne peut pas être qualifié de durable. Sa consommation de sol, d'énergie et d'autres ressources naturelles globales par habitant est en effet trop élevée.

Mise en œuvre, suivi et contrôle des résultats

L'un des problèmes centraux réside dans les effets contradictoires pour le développement durable de décisions importantes prises dans différents domaines politiques, autrement dit dans le manque de coordination. Ces contradictions, qui empêchent la concrétisation des objectifs du développement durable, sont trop souvent ignorées, consciemment ou non, ou tolérées non seulement par le Conseil fédéral, mais aussi par le Parlement et par le peuple. La mise en place d'un suivi neutre et d'un contrôle des résultats pourrait permettre au gouvernement et à l'administration de pratiquer une politique de développement durable plus conséquente, plus cohérente et plus efficace. Il faudrait en priorité aménager les conditions cadres (avantages fiscaux incitatifs, injonctions et interdictions, politique d'information) des acteurs privés et étatiques de manière à ce qu'elles servent le développement durable. Des institutions motivées et efficientes sont indispensables elles aussi à la mise en œuvre des stratégies. On pourrait par exemple créer des liens plus étroits ou plus contraignants entre les divers domaines politiques, à l'image de la démarche que vise et pratique partiellement le Comité interdépartemental CI-Rio. La création, par exemple, d'un poste de commissaire au développement durable neutre, n'appartenant pas à l'Administration fédérale et flanqué d'un petit état-major, pourrait représenter un progrès décisif dans ce sens. Les tâches de ce ou de cette commissaire seraient les suivantes:

- assurer le suivi permanent des affaires importantes et la coordination avec d'autres domaines politiques (cantonaux, régionaux et municipaux également);
- conseiller le Conseil fédéral en matière d'objectifs, de conflits d'objectifs et de décisions ayant trait au développement durable;
- réexaminer chaque année la politique et rendre compte au Conseil fédéral, au Parlement et au public.



Le développement durable passe par la politique sociale, économique et environnementale. Parmi les 18 mesures les plus urgentes, 18 sont de nature sociale, 16 de nature économique et 10 de nature environnementale. Cela prouve que l'opinion selon laquelle le développement durable repose essentiellement sur la politique environnementale est fausse. Le développement durable est dans la même mesure affaire d'économie, d'environnement et de société.

La conclusion principale de toutes ces analyses est la suivante: la cause des déficits de la politique suisse en matière de développement durable est due aux 18 champs d'action décrits (voir 3^e partie). Dans certains cas, la politique internationale est tout aussi importante, notamment lorsqu'il s'agit d'aide au développement ou de politique de sécurité et de paix. Pour l'essentiel cependant, la Suisse a en mains tous les éléments nécessaires pour s'engager sur la voie du développement durable sans attendre que les autres pays fassent de même. Le moment est venu d'agir.

Glossaire

Champ d'action	Les 18 principales recommandations du rapport se réfèrent à 18 questions prioritaires (champs d'action) regroupées en 6 conflits d'intérêts (voir 3 ^e partie à partir de la page 12).
Conflit d'intérêts	Rencontre de deux valeurs ou positions fondamentales opposées en matière de développement durable (par exemple concurrence et solidarité). Ces conflits d'intérêts sont définis de manière à pouvoir servir de point commun à une série de questions analogues. Ils se recourent dans certains cas.
Intérêts légitimes	Intérêts de l'individu justifiés par la morale.
Développement durable (DD)	« Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »
Critères de développement durable	Paramètres qualitatifs permettant d'évaluer le développement durable dans les trois secteurs environnement, économie et société. Certains d'entre eux peuvent être quantifiables, mais ce n'est pas indispensable.
Importance pour le développement durable	Importance d'un secteur politique pour le développement durable compte tenu de son déficit actuel et des tendances qui l'influencent.
ONG	Organisations non gouvernementales. Cette expression désigne toutes les institutions organisées de la société civile (y compris les associations économiques et professionnelles, les syndicats, etc.) à but lucratif ou non lucratif.
Champs d'action proches et éloignés de la politique	« Proche de la politique » signifie sur lequel la politique, fédérale notamment, peut exercer une influence considérable, contrairement à « éloigné de la politique ».
Développement durable faible PLUS	« Développement durable faible » signifie que des substitutions illimitées sont possibles entre les stocks de capital environnemental, économique et social. L'ajout PLUS signale certaines restrictions (voir également pages 7 et 8).
Tendances	Evolutions que la politique ne peut pas ou difficilement influencer, comme les variations climatiques naturelles, la population mondiale, la curiosité des chercheurs. Certaines tendances sont aussi politiques (exemple : libéralisation et mondialisation des marchés)
Société civile	Désigne au sens large toutes les organisations non étatiques (donc également les entreprises et les associations économiques) ainsi que les individus et les groupes qui ne sont pas institutionnellement organisés de façon permanente.

Institutions internationales se consacrant au développement durable

Les institutions internationales qui se consacrent à la concrétisation des objectifs du développement durable sont les suivantes :

- **CDD (Commission des Nations Unies pour le développement durable)**

La CDD est une commission du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC). Elle a été fondée en 1992 après le Sommet de la Terre pour assurer le suivi du processus de mise en œuvre de l'Agenda 21. Depuis quelques années, la Commission a évolué dans la direction d'une institution dite multipartenariale (c'est-à-dire au sein de laquelle les principaux intérêts et leurs groupements de défense sont représentés). La CDD rassemble autour d'une même table de conférence jusqu'à 50 ministres de l'environnement, des affaires sociales et de l'économie ainsi que des représentants d'ONG, de l'économie et des syndicats.

- **CNDD (Conseils nationaux pour le développement durable) et Conseil de la Terre**

Les Conseils nationaux pour le développement durable ont pour rôle de contrôler et de promouvoir le progrès de leurs pays respectifs dans la voie du développement et de la promouvoir. Les CNDD sont des organisations multiparténariales regroupant – comme l'exige l'Agenda 21 – des représentants des gouvernements et de la société civile (www.ncsdnetwork.org/global/reports/vision_fr.htm). Voici quelques-unes de leurs fonctions :

- Le CNDD conseille le gouvernement et veille à ce que les objectifs sociaux, économiques et environnementaux du développement durable soient intégrés dans la prise de décision politique.
- Le CNDD veille à l'intégration des activités de développement durable à l'échelon local, national, régional et global.
- Le CNDD crée des indicateurs de développement durable, autrement dit des critères permettant de mesurer la mise en œuvre et le progrès du développement durable.

Le **Conseil de la Terre** soutient les CNDD, notamment dans les pays en développement. Il s'engage pour la mise en place d'un réseau et le transfert de savoir-faire entre pays et régions. Le Conseil de la Terre est entre autres responsable de la publication du rapport des CNDD, qui présente les expériences des différents pays et évalue les éléments qui font obstacle ou facilitent le développement durable (Conseil de la Terre 2000).

- **Initiative de l'OCDE sur le développement durable**

L'initiative de l'OCDE sur le développement durable a été lancée en 1998. Son objectif est de faire de l'OCDE une organisation internationale clé dans le soutien aux efforts de développement durable des gouvernements (www.oecd.org/subject/sustdev/). L'initiative est appuyée par une Table ronde sur le développement durable, qui réunit des représentants de différents ministères de l'environnement et de l'économie, de la Banque mondiale, de l'OMC, de la Commission européenne, du PNUE, de la CNUCED, du PNUD ainsi que de diverses ONG et organisations économiques. La Table ronde publiera un rapport d'analyse sur le développement durable avant le Conseil de l'OCDE au niveau des ministres de 2001.

- **Conférences internationales**

Plusieurs conférences de suivi consacrées à la mise en œuvre de l'Agenda 21 ont eu lieu dans le sillage du Sommet de la Terre de Rio. L'une des plus importantes fut le **Forum Rio +5** (1997), dans le cadre duquel tous les Etats signataires ont élaboré des profils nationaux documentant la mise en œuvre de l'Agenda 21. (www.un.org/french/ecosocdev/geninfo/susdev/).

Quelques-uns des accords multilatéraux environnementaux conclus depuis la Conférence sur l'environnement et le développement de Rio de Janeiro en 1992

Titre	Domaine	Objectif	Adoption	Entrée en vigueur
Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCCC)	Protection du climat	Stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère	1992 (Rio)	1994
Protocole de Kyoto à la CCCC	Protection du climat	Réduction des émissions de gaz à effet de serre	1997 (Kyoto)	Aux alentours de 2002
Convention sur la protection de la diversité biologique (CBD)	Protection de la nature et du paysage, exploitation durable des ressources naturelles	Conservation de la diversité biologique et utilisation durable de ses éléments ; partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques	1992 (Rio)	1993
Protocole de Carthagène à la CBD sur la prévention des risques biotechnologiques	Contrôle des substances dangereuses	Manipulation sans danger des organismes vivants modifiés résultant de la biotechnologie ; contrôle du commerce	Janvier 2000 (Montréal)	–
Convention sur la lutte contre la désertification (CCD)	Protection de la nature et du paysage, exploitation durable des ressources naturelles	Lutte contre la désertification ; gestion durable des zones touchées	1994 (Paris)	1996
Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination	Contrôle des substances dangereuses	Réduction à un minimum de la production de déchets, contrôle des exportations de déchets dangereux, élimination compatible avec la protection de l'environnement	1989	–
Protocole de la Convention de Bâle sur la responsabilité et l'indemnisation en cas de dommages résultant de mouvements transfrontières et de l'élimination de déchets dangereux	Contrôle des substances dangereuses	Introduction d'un régime international de responsabilité concernant l'élimination (exportation) de déchets spéciaux	1999 (Bâle)	–
Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC)	Contrôle des substances dangereuses	Mise en place d'une procédure de contrôle exigeant un consentement explicite en vue de l'importation de produits chimiques dangereux (protection des pays en développement)	1998 (Rotterdam)	–
Protocole de Montréal	Protection de la couche d'ozone	Disparition progressive des CFC (interdiction)	1987	1989
Convention sur les polluants organiques persistants (POPs)	Contrôle des substances dangereuses	Réduction, voire élimination des POP les plus dangereux (p. ex. DDT, dioxines, PCB)	2001 (Stockholm)	–

Principales publications de la Confédération sur le développement durable depuis 1995

- CI-Rio 1995 : Elemente für ein Konzept Nachhaltiger Entwicklung, Diskussionsgrundlage für die Operationalisierung
- CI-Rio 1996 : Stratégie «Le développement durable en Suisse». Rapport
- OFEFP 1997 : Conseil du développement durable, Développement durable, Plan d'action pour la Suisse
- Conseil fédéral 1997 : Le développement durable en Suisse. Stratégie
- CI-Rio 1997 : Le développement durable en Suisse, Etat des réalisations
- Conseil fédéral 2000 : Etat de la mise en œuvre de la stratégie «Le développement durable en Suisse». Document intermédiaire du Conseil fédéral

Références

Version grand public

Des exemplaires supplémentaires de la présente brochure **CI-Rio (éd.) : Un avenir pour la Suisse**, Berne, 2001 (32 pages) peuvent être obtenus gratuitement à l'adresse ci-dessous :

DEZA-Verteilerzentrum, Postfach, 3000 Bern 23, Fax ++41/+31 324 13 48, E-Mail info@deza.admin.ch, www.deza.admin.ch
Veuillez indiquer pour toute commande le titre de la publication, le nombre d'exemplaires souhaités et la langue.

Point de la situation du Conseil fédéral

Le rapport du Conseil fédéral sur l'état du développement durable en Suisse que le Gouvernement a accepté le 3 juillet 2001 peut également être obtenu sous forme de brochure (en français, en allemand et en anglais) à la même adresse.

Le Conseil fédéral suisse (éd.) : Dix années après Rio – La Suisse en route vers une politique de développement durable, Berne, 2001 (32 pages).

Rapport d'experts

Le rapport d'experts sur lequel repose la présente version grand public peut être obtenu gratuitement à la même adresse.

Il n'existe qu'en allemand :

CI-Rio (éd.) : Politik der Nachhaltigen Entwicklung in der Schweiz : Standortbestimmung und Perspektiven. Auteurs: MAUCH Consulting / INFRAS / Ernst Basler + Partner AG, Berne, 2001 (290 pages).

Internet

La version grand public « Un avenir pour la Suisse » (dans toutes les langues) et le point de la situation du Conseil fédéral (en français, en allemand et en anglais) peuvent être consultés sur le site www.johannesburg2002.ch. La version grand public, le point de la situation et le rapport d'experts peuvent également y être téléchargés au format PDF.

Le site Internet www.johannesburg2002.ch contient également une liste de liens renvoyant à des sources d'informations centrales à propos du développement durable, à des ouvrages de base ainsi qu'à une bibliographie en rapport avec la présente publication.



Johannesburg 2002

« L'humanité se trouve à un moment crucial de son histoire. Nous assistons actuellement à la perpétuation des disparités entre les nations et à l'intérieur des nations, à une aggravation de la pauvreté, de la faim, de l'état de santé et de l'analphabétisme, et à la détérioration continue des écosystèmes dont nous sommes tributaires pour notre bien-être. Mais si nous intégrons les questions d'environnement et de développement et si nous accordons une plus grande attention à ces questions, nous pourrons satisfaire les besoins fondamentaux, améliorer le niveau de vie pour tous, mieux protéger et mieux gérer les écosystèmes et assurer un avenir plus sûr et plus prospère. Aucun pays ne saurait réaliser tout cela à lui seul, mais la tâche est possible si nous œuvrons tous ensemble dans le cadre d'un partenariat mondial pour le développement durable. »

C'est ainsi que débute l'Agenda 21, programme d'action pour la mise en œuvre du développement durable, qui a été adopté lors de la Conférence mondiale sur l'environnement et le développement de Rio de Janeiro en 1992. Le fait que les chefs d'Etat et de gouvernement du monde entier, de hauts représentants de la culture et de la science et des organisations non gouvernementales aient reconnu qu'il était temps de changer d'optique et d'agir a fait du Sommet de la Terre un jalon primordial dans l'histoire de l'humanité.

Du 2 au 11 septembre 2002, Johannesburg (Afrique du Sud) accueillera un deuxième Sommet de la Terre, consacré celui-ci au développement durable. Tous les Etats, et avec eux la Suisse, se préparent à cet événement majeur. L'une des principales bases de discussion est le rapport d'experts que résume la présente brochure et qui pose la question centrale que voici : comment la Suisse peut-elle contribuer au développement durable à l'intérieur de ses frontières comme dans le monde entier ?

Cette brochure présente un éventail de recommandations susceptibles d'apporter une réponse à cette question aussi complexe que vitale pour les générations à venir.

Le site consacré au développement durable www.johannesburg2002.ch vous informera régulièrement des progrès du débat.

